

ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE D'ÉTABLISSEMENT (CPE) DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.953-6,

Vu le décret n°99-272 du 06 avril 1999 modifié relatif aux commissions paritaires des établissements publics d'enseignement supérieur, Vu l'arrêté du 29 avril 1999 fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel aux commissions paritaires d'établissement,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'arrêté du 10/09/2018 portant organisation des élections à la CPE de l'Université Bordeaux Montaigne, tel que modifié par arrêté du 21/10/2018,

Vu l'arrêté du 15/11/2018 fixant la composition de la section de vote Renaudel et du bureau de vote central pour l'élection des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement (CPE) de l'Université Bordeaux Montaigne

Vu les procès-verbaux de dépouillement en date du 22/11/2018,

Vu l'arrêté du 23/11/2018 portant proclamation des résultats à l'élection des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement (CPE) de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu les résultats du tirage au sort organisé le 07/12/2018 pour la désignation d'un représentant des personnels AENES de catégorie A (un titulaire et un suppléant),

ARRÊTE

Article 1:

> Sont désignés membres de la commission paritaire d'établissement (CPE) de l'Université Bordeaux Montaigne en tant que représentants de l'établissement:

Représentants titulaires <u>de l'établissement</u>	Représentants suppléants <u>de l'établissement</u>
Mme Hélène Vélasco-Graciet (présidente de l'université)	Mme Karin Sion-Jenkis (directrice de l'UFR Humanités)
	Mme Isabelle Cousserand-Blin (directrice de l'IUT
Mme Béatrice Laville (vice présidente CA)	Bordeaux Montaigne)
M. Olivier Ballesta (vice-président CFVU)	M. Bruno Duverneuil (directeur du DAPS)
M. Frédéric Boutoulle (vice-président CR)	Mme Linda Lawrance (VP RH ; directrice du DEFLE)
M. Thomas Rambaud (directeur général des services)	M. Anthony Barbet (responsable du pôle transversal)
Mme Mélanie Caillot (directrice générale des services	
adjointes)	Mme Marie Launay (responsable du pôle enseignants)
Mme Cécile Méoule-Darriet (directrice des ressources	Mme Sylvie Butin (responsable du pôle formation
humaines)	concours)
	Mme Irina Simion (directrice des relations
Mme Pascale Bancel (responsable du pôle Biatss)	internationales)
M. Jean-Michel Baudequin (directeur de la direction du	
système d'information et du numérique)	M. Stéphane Gouvier (conseiller en prévention)
Mme Hélène Cabrol-Ertlé (responsable administrative de	
l'IUT Bordeaux Montaigne)	Mme Anne Mazenc (responsable de la cellule juridique)
M. Grégory Miura (directeur du service commun de la	Mme Gabriele Ferrari (responsable administrative de
documentation)	l'IJBA)
M. Stéphane Valat (directeur de la direction de la	Mme Joyce Gabus (responsable du pôle études de l'UFR
scolarité)	langues et civilisations)
Mme Sarah Onillon (directrice de la direction des affaires	M. Frédéric Lopez (responsable administratif de l'UFR
financières)	Humanités)



Article 2:

> Sont désignés membres de la commission paritaire d'établissement (CPE) de l'Université Bordeaux Montaigne en tant que représentants des personnels:

	Représentants titulaires des personnels	Représentants suppléants des personnels
ITRF - cat. A	M. Pascal HAUQUIN	M. Régis DELERUE
	Mme Sylvie BARBEYRON	Mme Irina SIMION
ITRF - cat. B	Mme Karine ARCELIN-LABEYRIE	M. André MAUGEY
	Mme Corinne VRIGNAUD	M. Teddy AULY
ITRF - cat. C	Mme Annabelle LAMOULIE	M. Christophe MORAND
	M. Sylvain VARONA	M. Issam BEN SGHAIER
AENES - cat A	M. Megan SABY	M. Maryan DANEDE
AENES - cat B	Mme Sabine BAUSSART	Mme Florence FROUIN
AENES - cat C	Mme Véronique CONSTANTIN	Mme Corinne VALETY
	Mme Corinne HERTMANNI	Mme Sophie CONGE
BIB - cat A	M. Antoine BARTHELEMY	Mme Alia BENHARRAT
BIB - cat B	Mme Dominique SABATIER	Mme Nathalie CHAMPAGNOL
BIB - cat C	M. Jean-Jacques LAMBROT	Mme Sylvie THIBAULT

Article 3:

Le présent arrêté est soumis à publication, par voie d'affichage au siège de l'Université (hall du bâtiment Adm.), sur le site Renaudel et par voie de mise en ligne sur le site web de l'Université.

Article 4:

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pessac, le 18/12/2018.

Pour l'Université Bordeaux Montaigne, La Présidente,

Hélène VELASCO-GRACIET.